

RDI : Comment vous inscrire ?

Christelle Viel

01/07/2010 | Mise à jour : 15:50

- Assurer votre succession, - Trouver un successeur ou un associé - Transmettre votre exploitation,

Un Conseiller Transmission peut vous accompagner et vous inscrire au RDI. (Répertoire Départemental à l'Installation).

En effet, le RDI gère un portefeuille des candidats qui souhaitent s'installer et les offres d'exploitation en recherche de successeur.

Tous les ans, près de 120 demandeurs nouveaux, aux projets variés, d'origine géographique différente, sont à la recherche d'une exploitation.

Contacts : Lionel Chaumin 02.43.29.24.52. Conseiller Transmission

Christelle Viel 02.43.29.24.55. Assistante

Site : Repertoireinstallation.com